

Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications

2014-2015

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Robert Nicholson C.P., c.r.
Ministre de la Défense nationale

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux Publics et Services gouvernementaux, 2014.

No. de catalogue D95-2/2014F-PDF
ISSN 2292-5228

BUDGET DES DÉPENSES 2014-2015

PARTIE III – Plans de dépenses des ministères: Rapports sur les plans et les priorités

Objet

Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme. Ces rapports renferment un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organisations, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget des dépenses

Le Budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le Budget principal des dépenses appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1er mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

- Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP)
- Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leurs RPP respectifs.

Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le site [Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor](#).ⁱ

Liens avec le Budget des dépenses

Tel qu'indiqué plus haut, les RPP font partie de la Partie III du Budget des dépenses. Alors que la Partie II met l'accent sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP) que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février (voir la section Définitions). Ce réajustement des données financières permet un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du Rapport sur les plans et les priorités

Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP en partie pour répondre à un certain nombre de demandes - des Comités permanents de la Chambre des communes : Comptes publics (PACP - [Rapport 15ⁱⁱ](#)) en 2010, et Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires (OGGO - [Rapport 7ⁱⁱⁱ](#)) en 2012 - à fournir des renseignements financiers et non financiers plus détaillés sur le rendement des programmes au sein des RPP et des RMR, afin de faciliter leur étude en appui à l'approbation des crédits.

Des changements spécifiques comprennent :

- Dans la Section II, les renseignements financiers, sur les ressources humaines et sur le rendement sont désormais présentés aux niveaux des programmes et des sous-programmes pour davantage de granularité.
- La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revus pour plus de clarté et de cohérence.

- D'autres efforts visaient à rendre le rapport plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de renforcer son alignement avec le Budget principal.

Comment lire ce document

Les RPP sont divisés en quatre sections:

Section I: Vue d'ensemble des dépenses

Le Survol des dépenses de l'organisation permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Elle fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Cette section s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, tels que les noms du ministre et de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant Contexte organisationnel, qui inclut la Raison d'être, les Responsabilités, les résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes, les Priorités organisationnelles et l'Analyse des risques. Cette section se termine avec les Dépenses prévues, l'Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non-financier sur le rendement des programmes (voir Section II).

Section II: Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés sur le rendement des résultats stratégiques, des programmes et des sous-programmes. Cette section permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le récit intitulé «Faits saillants de la planification». Ce récit relate les principaux services et les initiatives clés appuyant les plans et les priorités tels que présentés dans la Section I; il décrit également comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique ou un programme parent.

Section III: Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités ministériels. Dans cette section, le lecteur trouvera l'état des résultats prospectif et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État, et le financement pluriannuel initial, le cas échéant pour chaque ministère. Le lecteur trouvera également un lien vers le rapport sur les Dépenses fiscales et évaluations, publié annuellement par le Ministre des finances, qui fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

Section IV: Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes

Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par un ministère ou organisme. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques (RS) ministériels auxquels ces programmes contribuent.

Cadre pangouvernemental

Un cadre établissant les liens entre les contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits par l'alignement de leurs Programmes avec un ensemble de grands secteurs de dépenses définis pour le gouvernement dans son ensemble.

Crédit

Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépenses budgétaires Vs. Non-budgétaires

Dépenses budgétaires – dépenses de fonctionnement et de capital; paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et paiements aux sociétés d'état.

Dépenses non-budgétaires – Les dépenses nettes et les recettes liées aux prêts, placements et avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépense prévue

Aux fins du RPP, les dépenses prévues se réfèrent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1^{er} février 2014. Cette date butoir est différente du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires aux niveaux de dépenses prévues inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015.

Équivalent temps plein (ETP)

Un indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète de personne-année dans un budget ministériel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Programme

Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire.

Programme temporisé

Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.)

Résultat attendu

Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

Résultats du gouvernement du Canada

Un ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique

Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat et de la vision d'un ministère.

Secteurs de dépenses

Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a [quatre secteurs de dépenses](#)^{iv} (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)

Une approche et une structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non financiers sur le rendement.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes ministériels (par exemple : les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés, etc.) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

Table des matières

Message du commissaire	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation	3
Profil organisationnel	3
Contexte organisationnel.....	3
Raison d'être.....	3
Responsabilités	3
Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes (AAP).....	4
Priorités organisationnelles	4
Analyses des risques.....	6
Dépenses prévues.....	8
Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada.....	9
Tendances relatives aux dépenses du ministère	10
Budget des dépenses par crédit voté	10
Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)	10
Section II : Analyse du programme par résultat stratégique	13
Résultat stratégique : Le Centre de la sécurité des télécommunications Canada s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada, notamment en veillant au respect de la vie privée des Canadiens.	13
Programme : Le programme d'examen du Centre de la sécurité des télécommunications Canada	13
Services internes	14
Section III : Renseignements supplémentaires	17
État des résultats prospectif.....	17
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires	18
Dépenses fiscales et évaluations	18
Section IV : Coordonnées de l'organisation	19
Notes de fin de document	21

Message du commissaire

C'est avec plaisir que je présente le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2014-2015 pour le Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications (ci-après le Bureau), mon premier en qualité de commissaire. Le rapport fait état des plans et des priorités du Bureau au cours des trois prochaines années.

Mon mandat et mes responsabilités demeurent relativement constants d'une année à l'autre. En tant que commissaire, j'ai pour mission d'examiner les activités du Centre de la sécurité des télécommunications Canada (CSTC) et de donner annuellement l'assurance au ministre de la Défense nationale, responsable du CSTC, et, par son intermédiaire, au Parlement et à tous les Canadiens, que le CSTC s'acquitte du mandat dont il est investi par la loi tout en protégeant la vie privée des Canadiens. Cependant, si j'avais des raisons de croire que le CSTC n'agit pas en conformité avec la loi, je serais légalement tenu d'en informer le ministre et le procureur général. Le présent rapport sur les plans et les priorités décrit les activités que le Bureau mènera à bien pour assurer que son programme d'examen demeure efficace compte tenu des changements touchant les priorités du gouvernement et du CSTC.

Le Bureau continuera de recruter, de perfectionner et de former ses professionnels de l'examen et de leur fournir les outils et les pratiques dont ils ont besoin pour mener les examens et les études détaillés dans les délais impartis. Il s'attachera aussi à préciser ses critères d'examen de façon à être en mesure de circonscrire les domaines au sein des activités du CSTC qui représentent le plus grand risque pour la conformité aux lois du Canada et la protection de la vie privée des Canadiens.

Le Bureau continuera de favoriser les échanges avec d'autres organismes voués à l'examen tant dans la sphère nationale qu'à l'échelle internationale, et d'y participer. Ces échanges offrent la possibilité de tirer parti des pratiques exemplaires propres à améliorer la qualité et l'efficacité de nos propres examens.

En raison de l'intérêt que manifestent actuellement le public et les médias pour l'examen et la surveillance du CSTC, le Bureau intensifie les communications afin d'aider à assurer que le discours public est fondé sur les faits et une information aussi complète que possible dans le cadre de la *Loi sur la protection de l'information*.

Comme il l'a toujours fait, le Bureau examinera le mode de prestation de ses services internes dans le but d'améliorer la qualité et la rapidité des services fournis au programme d'examen et d'en réduire les coûts tout en respectant les exigences des organismes centraux en matière de conformité.

Le commissaire,
L'honorable Jean-Pierre Plouffe
Le 31 janvier 2014

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Ministre : l'Honorable Robert Nicholson

Administrateur général : l'Honorable Jean-Pierre Plouffe

Portefeuille ministériel : Défense Nationale

Année de création : le 19 juin, 1996

Principales autorités législatives :

Loi sur la défense nationale^v; *Loi sur les enquêtes*^{vi}; *Loi sur la protection de l'information*^{vii}

Autre : Le 1^{er} avril 2008, le Bureau du commissaire a obtenu son propre crédit parlementaire.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le poste de commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications a été créé dans le but d'examiner les activités du Centre de la sécurité des télécommunications Canada (CSTC) afin de déterminer si ce dernier s'acquitte de son mandat et de ses fonctions en conformité avec les lois du Canada, notamment en veillant au respect de la vie privée des Canadiens. Le Bureau du commissaire a pour vocation d'appuyer le commissaire dans l'exécution efficace de son mandat.

Responsabilités

Le mandat du commissaire est énoncé aux paragraphes 273.63(2) et (3) et 273.65(8) de la *Loi sur la défense nationale* (LDN) :

LDN, paragraphe 273.63(2)

- a. procéder à des examens concernant les activités du Centre pour en contrôler la légalité;
- b. faire les enquêtes qu'il estime nécessaires à la suite de plaintes qui lui sont présentées;
- c. informer le ministre de la Défense nationale et le procureur général du Canada de tous les cas où, à son avis, le Centre pourrait ne pas avoir agi en conformité avec la loi;

LDN, paragraphe 273.63(3)

...présenter un rapport annuel au ministre à propos des activités et des résultats d'enquêtes du commissaire dans les 90 jours suivant la fin de chaque année financière...;

LDN, paragraphe 273.65(8)

... faire enquête sur les activités qui ont été exercées sous le régime d'une autorisation [ministérielle]... pour en contrôler la conformité; il rend compte de ses enquêtes annuellement au ministre;

De plus, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la protection de l'information*, le commissaire a pour mandat de :

recevoir des renseignements de personnes astreintes au secret à perpétuité qui veulent se prévaloir de la défense d'intérêt public pour divulguer des renseignements classifiés au sujet du CSTC.

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes (AAP)

- Résultat stratégique :** Centre de la sécurité des télécommunications s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada, notamment en veillant au respect de la vie privée des Canadiens.

1.1 Programme : Programme d'examen

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité	Type ¹	Résultat(s) stratégique(s) et/ou Programme(s)*
Améliorer l'efficacité et l'efficience du programme d'examen	Priorité permanente	Le Centre de la sécurité des télécommunications Canada s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada, notamment en veillant au respect de la vie privée des Canadiens.
Description		
Pourquoi est-ce une priorité? Le programme d'examen, tant au niveau de sa conception que de son application, doit s'attaquer à deux difficultés importantes – l'ampleur des opérations du CSTC par rapport à la taille du Bureau et l'évolution de la technologie que doit employer le CSTC pour s'acquitter de manière satisfaisante de son mandat prévu par la loi.		

¹ Les différents types de priorités sont les suivants : **priorité déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **priorité permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **priorité nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Si un autre type de priorité propre au ministère est présenté, il faut en expliquer la signification.

En travaillant sur les aspects de son programme d'examen axés sur l'efficacité et l'efficience, le Bureau peut s'attaquer à ces difficultés. Sur le plan de la conception, le programme d'examen doit être détaillé, adapté, indépendant et fiable. Sur le plan de l'application, la méthode d'examen, fondée sur des normes et des pratiques de vérification généralement reconnues adaptées à l'examen, doit offrir aux agents d'examen la structure, les processus et les pratiques à suivre pendant la conduite des examens. Les agents d'examen doivent maintenir leur niveau de compétence. Le Bureau a recours à des experts, dont il retient les services à temps partiel, pour s'attaquer aux domaines d'examen spécialisés et hautement techniques. Les examens doivent être réalisés de façon professionnelle et achevés dans les délais impartis. Quant aux résultats et aux recommandations, ils doivent reposer sur un examen rigoureux, impartial et exhaustif propre à encourager le CSTC à les accepter et à y donner suite. Somme toute, le programme d'examen doit pouvoir produire suffisamment de renseignements pour permettre au commissaire de donner au ministre de la Défense nationale, aux parlementaires et, à terme, à tous les Canadiens l'assurance que le Centre de la sécurité des télécommunications Canada s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada, tout en respectant la vie privée des Canadiens.

Les responsables du programme d'examen du Bureau doivent sans cesse examiner les processus du programme et demeurer au fait des changements touchant la structure et les activités du CSTC. Comme le programme d'examen ne dispose pas des ressources requises pour examiner chaque année toutes les activités du CSTC, ce qui ne serait pas raisonnable, il est conçu pour mettre en évidence les activités du CSTC qui présentent le risque le plus élevé de non-conformité aux lois du Canada et d'atteinte à la vie privée des Canadiens. Les examens doivent donc être planifiés pour s'attaquer aux domaines les plus préoccupants tout en assurant la disponibilité des personnes ayant l'éventail de compétences requis au sein du Bureau.

Priorité	Type ²	Résultat(s) stratégique(s) et/ou Programme(s)*
Améliorer l'efficacité et l'efficience du programme d'examen	Priorité permanente	Le Centre de la sécurité des télécommunications Canada s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada, notamment en veillant au respect de la vie privée des Canadiens.
Description		
Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?		
<ul style="list-style-type: none"> • Entretenir une relation de travail efficace avec le CSTC de façon à comprendre parfaitement les cadres de gestion, opérationnels et de contrôle et tous les changements qui y sont apportés. 		

² Les différents types de priorités sont les suivants : **priorité déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **priorité permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **priorité nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Si un autre type de priorité propre au ministère est présenté, il faut en expliquer la signification.

- Examiner et préciser de manière continue les critères utilisés pour évaluer le risque, cerner les domaines importants et pertinents, établir les priorités et élaborer le plan de travail requis pour assurer la couverture appropriée qui permettra de donner au ministre les assurances prévues.
- Former et perfectionner les ressources humaines vouées à l'examen et les doter des outils et des techniques nécessaires pour mener à bien les examens de manière détaillée et efficiente.
- Offrir dans la mesure du possible aux professionnels de l'examen un cheminement de carrière et des possibilités d'avancement.
- Lorsque c'est possible, procéder à des examens conjoints pour certaines activités.
- Intensifier les efforts pour mieux faire connaître aux citoyens le mandat du Bureau et son mode de fonctionnement, tout en tenant compte des contraintes de la sécurité nationale, et offrir d'autres possibilités de débats et d'échanges d'idées avec des experts externes dans les domaines de la sécurité nationale et de la protection du droit à la vie privée.
- Promouvoir l'échange de points de vue et de pratiques avec des partenaires étrangers pour améliorer l'examen et la surveillance.

Analyses des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
Dégradation de la relation de travail avec le CSTC	Continuer de travailler sur une base professionnelle avec tous les niveaux de la direction du CSTC pour améliorer notre connaissance des priorités du Centre et des questions juridiques, stratégiques et de gestion importantes. Continuer à obtenir l'engagement de la direction et du personnel des secteurs d'examen par rapport aux plans d'examen, aux résultats et aux recommandations, ce qui aide à assurer l'efficacité des examens et la mise en œuvre des recommandations, le cas échéant.	<ul style="list-style-type: none"> • Le Centre de la sécurité des télécommunications Canada s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada, notamment en veillant au respect de la vie privée des Canadiens.
Couverture d'examen inadéquate pour donner l'assurance requise au ministre	Continuer d'examiner et de préciser les critères pour circonscrire les domaines où le risque de non-conformité aux	<ul style="list-style-type: none"> • Le Centre de la sécurité des télécommunications Canada s'acquitte de son mandat et de ses fonctions

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
	<p>lois du Canada est le plus élevé.</p> <p>Prévoir suffisamment de flexibilité dans le plan de travail afin de pouvoir modifier les priorités d'examen en temps opportun.</p> <p>Continuer d'améliorer les méthodes et les pratiques d'examen pour s'assurer que les examens sont bien planifiés, réalisés et donnent lieu à un rapport.</p> <p>Continuer d'explorer les possibilités de collaboration avec d'autres organismes d'examen.</p> <p>Offrir des possibilités de perfectionnement professionnel pour permettre le renforcement et l'élargissement de l'éventail des compétences en matière d'examen.</p>	<p>conformément aux lois du Canada, notamment en veillant au respect de la vie privée des Canadiens.</p>
<p>Perte de confiance de la part du public concernant le fait que le CSTC fait l'objet d'un examen rigoureux</p>	<p>Élargir les possibilités de discussions plus ouvertes et franches avec les universitaires et les professionnels intéressés par la sécurité et le renseignement concernant le rôle, les responsabilités et les pratiques du Bureau.</p> <p>Mettre à la disposition du public un site Web plus détaillé, comportant une section consacrée aux questions et aux réponses et décrivant de manière plus approfondie qui nous sommes, ce que nous faisons et la façon dont nous menons nos activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Centre de la sécurité des télécommunications Canada s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada, notamment en veillant au respect de la vie privée des Canadiens.

Comme auparavant, le succès du programme d'examen dépend de l'efficacité de la relation entre le Bureau et le CSTC. Cette relation doit être fondée sur un respect et une confiance mutuels, et imprégner tous les aspects du processus d'examen, depuis la planification et l'exécution jusqu'à l'établissement du rapport. Le non-maintien de cette relation en raison de la mauvaise foi de l'une ou l'autre des parties mettrait en péril le processus d'examen ainsi que les assurances que le commissaire pourrait fournir au ministre. À terme, la confiance du Parlement et des citoyens dans le fait que l'organisme secret se conforme à la loi s'en trouverait ébranlée.

Si le Bureau ne parvenait pas à circonscrire les domaines où le risque est le plus élevé ou à examiner adéquatement les domaines jugés importants et pertinents, le commissaire pourrait se trouver dans l'incapacité de donner au ministre l'assurance que le CSTC s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada, notamment en veillant au respect de la vie privée des Canadiens.

Il est nécessaire de donner au Parlement et aux citoyens une information plus détaillée concernant les rôles et les responsabilités des organismes canadiens voués à la sécurité et au renseignement et des organismes chargés de les surveiller. S'il y a indubitablement des détails qu'il serait peu approprié de faire connaître, il faut aussi admettre que le manque d'information du public pourrait entraîner des discussions et la prise de décisions non fondées sur une prise en compte judicieuse et sérieuse de tous les faits.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (Dépenses prévues—En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
2,024,288	2,024,288	2,034,288	2,124,288

Ressources humaines (Équivalent temps plein—ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
11.5	11.5	11.5

Sommaire de planification budgétaire pour le(s) Résultat(s) Stratégique(s) et le(s) Programme(s) (En dollars)

Résultat Stratégique, Programme et Services internes	Dépenses réelles 2011–2012	Dépenses réelles 2012–2013	Dépenses projetées 2013–2014	Budget principal des dépenses 2014–2015	Dépenses prévues 2014–2015	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–17
Résultat stratégique : Le Centre de la sécurité des télécommunications Canada s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada, notamment en veillant au respect de la vie privée des Canadiens.							
Programme d'examen	1,052,044	1,662,369	1,500,813	1,489,913	1,489,913	1,497,213	1,562,913
Services internes	890,384	623,250	484,294	534,375	534,375	537,075	561,375
Total	1,942,428	2,285,719	1,985,107	2,024,288	2,024,288	2,034,288	2,124,288

Les dépenses réelles, projetées et prévues sont demeurées relativement constantes depuis 2011-2012, se situant entre 2 et 2,1 millions de dollars, sauf en 2012-2013. L'augmentation des dépenses en 2012-2013 est entièrement imputable au coût de la remise à niveau de sécurité et de l'agrandissement des locaux. Les dépenses prévues en 2016-2017 correspondent au fonctionnement du Bureau à pleine capacité. Les dépenses projetées pour 2013-2014, celles mentionnées dans le Budget principal des dépenses ou les dépenses prévues pour 2014-2015 et 2015-2016 ont été réduites (de 100 000 dollars, tant en 2013-2014 qu'en 2014-2015 et de 90 000 \$ en 2015-2016) en raison du remboursement des crédits obtenus par avance pour payer les frais de construction du bureau en 2012-2013 (reprofilage).

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues pour 2014-2015 par [Secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental](#)^{viii}
(En dollars)

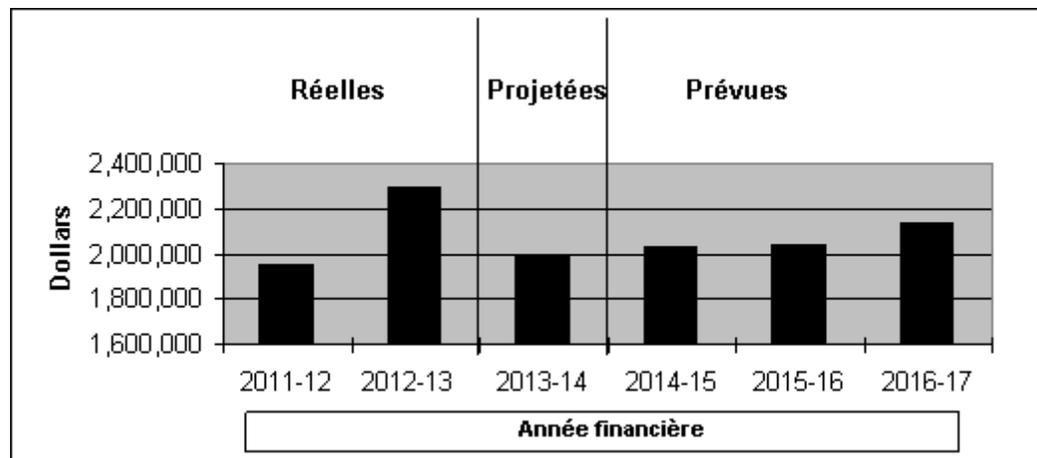
Résultat Stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
Le Centre de la sécurité des télécommunications Canada s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada, notamment en veillant au respect de la vie privée des Canadiens.	Programme d'examen	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	2 024 288

Total des dépenses prévues par Secteurs de dépenses (En dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	
Affaires sociales	2,024,288
Affaires internationales	
Affaires gouvernementales	

Tendances relatives aux dépenses du ministère

Graphique des tendances relatives aux dépenses du ministère



L'augmentation des dépenses réelles en 2012-2013 s'explique par le coût des travaux liés à l'agrandissement et à la remise à niveau de sécurité des locaux. L'aménagement de ces locaux supplémentaires était nécessaire pour permettre au programme d'examen d'accroître son effectif. Les fonds pour absorber ce surcroît de dépenses ont été avancés à même les autorisations des trois années suivantes (reprofilage).

Pour la période allant de 2013-2014 à 2015-2016, les crédits disponibles ainsi que les dépenses projetées et prévues se rapportant à ces autorisations ont été réduits à mesure que le Bureau rembourse les fonds avancés en 2012-2013. Une fois que les avances de fonds auront été entièrement remboursées, en 2016-2017, les dépenses s'élèveront à 2,1 millions de dollars.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour plus d'informations sur les crédits organisationnels du BCCST, prière de consulter le [Budget principal des dépenses 2014-2015](#)^{1x}.

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2013-2016](#)^x, déposée le 4 novembre 2013, oriente les activités de développement durable du gouvernement du Canada pour la période de 2013-2016. La SFDD présente les priorités du développement durable à l'échelle fédérale du Canada pour une période de trois ans, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD).

Le Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications s'assure également que son processus de prise de décision prenne en considération les cibles et objectifs de la

SFDD, ceci par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Dans le cadre de l'EES, tout projet de politique, de plan ou programme comprend une analyse de ses répercussions sur l'environnement, et notamment sur la réalisation des objectifs et cibles de la SFDD. Les résultats des EES sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée ou approuvée, illustrant ainsi la prise en compte des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions.

Vous pourrez obtenir de plus amples renseignements sur les activités de Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications à l'appui du développement durable en consultant la section II du présent RPP.

Pour obtenir plus de détails sur la Stratégie, veuillez consulter le site Web de la [Stratégie fédérale de développement durable](#)^{xi}.

Section II : Analyse du programme par résultat stratégique

Résultat stratégique : Le Centre de la sécurité des télécommunications Canada s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada, notamment en veillant au respect de la vie privée des Canadiens.

Programme : Le programme d'examen du Centre de la sécurité des télécommunications Canada

Description : Le programme d'examen comporte les volets recherche, surveillance, planification, conduite des examens et présentation d'un rapport sur les résultats. Il inclut par ailleurs des consultations et des communications avec les dirigeants du CSTC, avec d'autres organismes d'examen et d'autres représentants gouvernementaux au besoin.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
1,489,913	1,489,913	1,497,213	1,489,913

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
8.5	8.5	8.5

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les examens sont menés dans les délais fixés, comme l'a établi le commissaire	Pourcentage d'examens effectués dans les délais	80 %	Le 31 mars 2015
Les recommandations résultant des examens sont acceptées et mises en œuvre	Pourcentage de recommandations mises en œuvre	80 %	Le 31 mars 2015
Les constatations négatives donnent lieu à des mesures correctives	Pourcentage de constatations négatives donnant lieu à des mesures correctives	80 %	Le 31 mars 2015

Faits saillants de la planification

De façon à obtenir les résultats attendus, le Bureau prévoit d'entreprendre les activités suivantes :

- Travailler pour accroître l'efficacité du programme d'examen. Les séances d'explications, les exposés, les séances d'information et les tables rondes se poursuivront entre le Bureau du commissaire et le CSTC afin que les deux parties aient une connaissance exhaustive, exacte et à jour de la gestion et des politiques et pratiques opérationnelles.

- Continuer de discuter des plans, du rendement, des constatations et des recommandations des différents examens avec le CSTC pour s'assurer que ces examens se déroulent de la manière aussi efficace possible et s'achèvent dans les délais impartis.
- Continuer d'examiner et de renforcer le processus d'évaluation du risque de façon à circonscrire les domaines et les activités qui présentent le risque le plus élevé pour la conformité et les atteintes à la vie privée.
- Continuer d'offrir des possibilités de formation et d'encadrement au personnel chargé des examens afin de lui permettre de perfectionner ses diverses compétences en vue d'une réalisation efficace des examens.

Services internes

Description : Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources qui sont administrés dans le but de répondre aux besoins des programmes et de satisfaire aux autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les Services de gestion et de surveillance, les Services de communications, les Services juridiques, les Services de gestion des ressources humaines, les Services de gestion des finances, les Services de gestion de l'information, les Services des technologies de l'information, les Services de l'immobilier, les Services du matériel, les Services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes regroupent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies expressément à un programme.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
534,375	534,375	537,075	561,375

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
3	3	3

Faits saillants de la planification

Le Bureau est un organisme de petite taille doté de trois employés voués aux services internes. Plusieurs services internes ne requérant pas un personnel à plein temps sont externalisés auprès de fournisseurs de services spécialisés. C'est le cas des services de la sécurité, de l'informatique et des services techniques, de même que des ressources humaines et des finances.

Les services internes du Bureau doivent fournir de manière efficace tout l'éventail des services internes au commissaire et au programme d'examen tout en répondant aux demandes croissantes des organismes centraux au chapitre de la transparence et de la reddition de compte.

De façon à répondre efficacement à la fois aux demandes internes et externes pesant sur les services internes, le Bureau envisage d'entreprendre les activités suivantes :

- repenser, au besoin, les mécanismes de prestation de chacun des services fournis au Bureau pour s'assurer que les coûts sont réduits au maximum;
- prévoir des programmes de formation pour le personnel, afin que tous les services internes puissent être fournis de manière efficace, efficiente et en conformité avec les exigences des organismes centraux;
- mettre en place des initiatives officielles en vertu de la Stratégie fédérale de développement durable (Thème IV. Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement) dans des domaines comme les achats écologiques, l'impression gérée, la consommation de papier et les réunions écologiques;
- étoffer le manuel des politiques et des procédures administratives pour se pencher sur tous les services internes fournis.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu général des résultats du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications. Les prévisions financières présentées concernant les dépenses et les revenus sont préparées selon les principes de la comptabilité d'exercice afin de renforcer la reddition des comptes et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

Du fait que l'état des résultats prospectif est préparé selon les principes de la comptabilité d'exercice et que les dépenses projetées et prévues figurant dans d'autres sections du présent rapport sont établies selon les principes de la comptabilité des dépenses, les montants diffèrent.

On trouvera un état des résultats condensé prospectif et les notes afférentes, y compris un rapprochement des coûts de fonctionnement et des autorisations demandées, dans le [site Web](#)^{xii} du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications.

État des résultats condensé prospectif Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars (En dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015	Variation
Total des dépenses	2,208,789	2,358,039	149,250
Total des revenus	–	–	–
Coût de fonctionnement net	2,208,789	2,358,039	149,250

L'augmentation globale est principalement attribuable à l'augmentation des salaires et des prestations. En 2013-2014, le salaire et les prestations du personnel recruté au cours de l'exercice ne couvraient pas toute l'année, alors que ce sera le cas pour 2014-2015.

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Le Bureau n'a pas de tableaux de renseignements supplémentaires à intégrer au Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé [*Dépenses fiscales et évaluations*](#).^{xiii} Les mesures fiscales présentées dans le rapport *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Les coordonnées du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications sont les suivantes :

Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications
C.P. 1984, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5R5

On peut aussi joindre le Bureau par :

Téléphone : 613-992-3044
Télécopieur : 613-992-4096
Courriel : info@ocsec-bccst.gc.ca

Pour en apprendre davantage sur le Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications, son mandat et son rôle, veuillez consulter son [site Web](#)^{xiv}.

Notes de fin de document

- i. Publications sur le budget des dépenses et lois de crédits du Secrétariat du Conseil du Trésor, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp>.
- ii. Certains rapports ministériels sur le rendement 2008-2009 – Ministère de l'Industrie et Ministère des Transports. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F>.
- iii. Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F>.
- iv. Cadre pangouvernemental, <http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- v. *Loi sur la défense nationale*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-5/>
- vi. *Loi sur les enquêtes*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-11/>
- vii. *Loi sur la protection de l'information*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-5/>
- viii. Cadre pangouvernemental, <http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- ix. Budget principal des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp>.
- x. Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2013-2016, <http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=A22718BA-1>
- xi. Stratégie fédérale de développement durable, <http://www.ec.gc.ca/dd-sd/Default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1>
- xii. Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications, <http://www.ocsec-bccst.gc.ca>
- xiii. Dépenses fiscales du Gouvernement du Canada, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>.
- xiv. Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications, <http://www.ocsec-bccst.gc.ca>